

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 03199
Numéro SIREN : 853 727 907
Nom ou dénomination : A. PFEIFFER

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 55601

A. PFEIFFER
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue Anatole de la Forge, 75017 Paris
N°853 727 907, RCS Paris
(La « Société »)

DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 26 FÉVRIER 2024

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 26 FÉVRIER 2024

Le 26 février 2024, l'associé unique de la Société a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Elargissement de l'objet social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'associé unique décide d'élargir l'objet social à compter du 26 février 2024, en y ajoutant les missions suivantes :

- La direction, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- L'acquisition, la propriété, la gestion et l'administration d'un patrimoine mobilier et immobilier, pour son propre compte, y compris par voie d'emprunt ;
- L'acquisition, la détention, la gestion et la vente de tous immeubles ou droits immobiliers tant en pleine propriété qu'en nue-propriété ou en usufruit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

« Article 2 – Objet

La société a pour objet, en France et à l'étranger, pour elle-même ou en participation avec des tiers :

- La direction, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;*
- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport d'actions ou d'autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;*
- toutes prestations de services et de conseils en matière de gestion, ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;*
- les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;*
- L'acquisition, la propriété, la gestion et l'administration d'un patrimoine mobilier et immobilier, pour son propre compte, y compris par voie d'emprunt ;*
- L'acquisition, la détention, la gestion et la vente de tous immeubles ou droits immobiliers tant en pleine propriété qu'en nue-propriété ou en usufruit ;*

et, plus généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de cet objet par la Société, son extension, son développement et son patrimoine social. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.



Alexandre Pfeiffer

Associé unique